

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°24.AC.83**

Objet : Demande d'une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne, afin de financer les Impériales de Fontainebleau - Année 2024

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 alinéa 26,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 en date du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant que la ville de Fontainebleau fait partie du réseau des villes impériales de France, dont la marque Ville impériale, créée en 2011, s'est donnée la mission de promouvoir la dimension historique et touristique du patrimoine lié au Premier et au Second Empire dans les villes concernées.

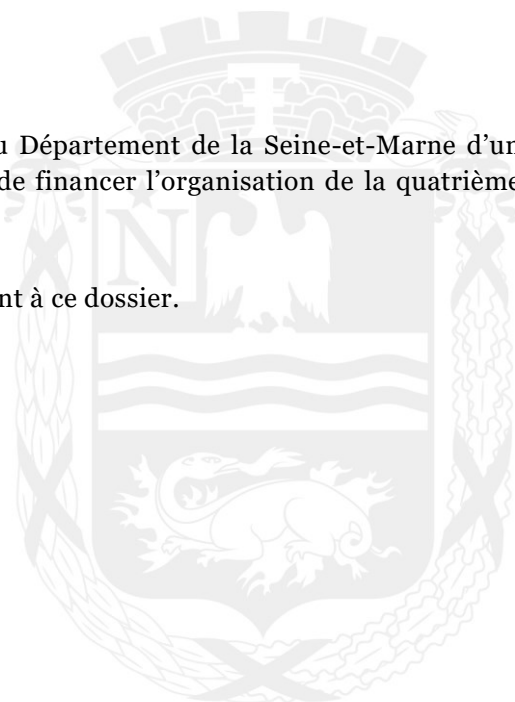
Considérant le souhait de la Ville de Fontainebleau que l'histoire « impériale » de la Ville soit mise en valeur chaque année auprès des bellifontains à travers une programmation culturelle visant à la médiation du patrimoine et de l'histoire des deux Empires à destination de tous les publics du territoire.

Considérant que le Département de Seine-et-Marne peut accorder une subvention à la Ville de Fontainebleau afin de financer l'organisation de la quatrième édition de la programmation culturelle des Impériales,

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-et-Marne d'un montant de 3 392 € au titre de l'année 2024, afin de financer l'organisation de la quatrième édition des Impériales.

Article 2 : de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



Article 3 : De préciser que les recettes seront inscrites au budget 2024 et le seront autant que de besoin sur les budgets suivants.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 31 mai 2024

Julien GONDARD

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 31 mai 2024

Notifié le

Certifié exécutoire le 31 mai 2024

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

